

Monsieur Claude Reid
Député de Beauharnois

Ministre des Transports

Madame Marie-Louise Tardif
Députée de Laviolette-
Saint-Maurice

Ministre des Forêts, de la Faune et
des Parcs, pour le volet forêts

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1049-2020 du 9 octobre 2020.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73801

Gouvernement du Québec

Décret 1354-2020, 16 décembre 2020

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Stéphane Le Bouyonnec comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Stéphane Le Bouyonnec, consultant en pratique privée, soit engagé à contrat pour agir à titre de secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, pour un mandat de deux ans à compter du 17 décembre 2020, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Contrat d'engagement de monsieur Stéphane Le Bouyonnec comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Stéphane Le Bouyonnec, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du secrétaire général et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le secrétaire général.

Monsieur Le Bouyonnec exerce ses fonctions au bureau du ministère à Montréal.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 17 décembre 2020 pour se terminer le 16 décembre 2022, sous réserve des dispositions de l'article 4.

3. CONDITIONS DE TRAVAIL

À compter de la date de son engagement, monsieur Le Bouyonnec reçoit un traitement annuel de 197 303\$.

En aucun temps, le présent contrat ne pourra être invoqué à titre de travail temporaire dans la fonction publique du Québec en vue d'y acquérir le statut d'employé permanent.

Le gouvernement est propriétaire des droits d'auteur sur les rapports à fournir et sur les documents à produire. Monsieur Le Bouyonnec renonce en faveur du gouvernement à tous les droits d'auteur sur les résultats de son travail.

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, ci-après appelé le décret numéro 450-2007, s'appliquent à monsieur Le Bouyonnec comme sous-ministre adjoint du niveau 2, à l'exception de la section 5 du chapitre II de ce décret.

4. TERMINAISON

Le présent engagement prend fin à la date stipulée à l'article 2, sous réserve toutefois des dispositions qui suivent:

4.1 Démission

Monsieur Le Bouyonnec peut démissionner de son poste de secrétaire général associé au ministère après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

4.2 Suspension

Le secrétaire général peut, pour cause, suspendre de ses fonctions monsieur Le Bouyonnec.

4.3 Destitution

Monsieur Le Bouyonnec consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

4.4 Résiliation

Le présent engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement sous réserve d'un préavis de trois mois.

5. RENOUELEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Le Bouyonnec se termine le 16 décembre 2022. Dans le cas où le premier ministre a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de secrétaire général associé au ministère, il l'en avisera dans les quatre mois de la date d'échéance du présent mandat.

6. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

73802

Gouvernement du Québec

Décret 1355-2020, 16 décembre 2020

CONCERNANT la nomination de madame Nathalie Tremblay comme secrétaire adjointe aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Nathalie Tremblay, vice-présidente, Agence du revenu du Québec, cadre classe 2, soit nommée secrétaire adjointe aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, au traitement annuel de 177 755\$ à compter du 11 janvier 2021;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Nathalie Tremblay comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

73803

Gouvernement du Québec

Décret 1356-2020, 16 décembre 2020

CONCERNANT la nomination de madame Lucie Pageau comme sous-ministre adjointe – contrôlease des finances au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Lucie Pageau, directrice générale des comptes publics, Contrôleur des finances, ministère des Finances, cadre classe 1, soit nommée sous-ministre adjointe – contrôlease des finances au ministère des Finances, administratrice d'État II, au traitement annuel de 176 419\$ à compter du 5 janvier 2021;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Lucie Pageau comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

73804

Gouvernement du Québec

Décret 1357-2020, 16 décembre 2020

CONCERNANT la modification des conditions de travail de monsieur Pierre Julien comme président-directeur général du Centre d'acquisitions gouvernementales

ATTENDU QUE monsieur Pierre Julien a été nommé président-directeur général du Centre d'acquisitions gouvernementales par le décret numéro 726-2020 du 8 juillet 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les conditions de travail de monsieur Pierre Julien annexées à ce décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE les conditions de travail de monsieur Pierre Julien annexées au décret numéro 726-2020 du 8 juillet 2020 soient modifiées :

1^o par le remplacement, à l'article 3, de 180 515\$ par 189 541\$;